



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE MESSAMENA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°001 /AONO/SG/ST/C.MNA/CIPM/2020 DU **24 FEV 2020** POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA
COMMUNE DE MESSAMENA DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST

Financement : **BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- MINEDUB – MINDDEVEL Exercice 2020**

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MESSAMENA, Maitre d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction des blocs de deux (02) salles de classe et d'un bloc maternel dans certaines localités de la Commune de Messamena dans le Département du Haut-Nyong, allotis ainsi qu'il suit :

N° Lot	Désignation	Montant prévisionnel (F CFA TTC)	Imputation
1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de DIOULA	17 500 000	
2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de DIMPAM	17 500 000	
3	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de MALEULEU	17 500 000	
4	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de LAKABO	17 500 000	

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

La consistance des travaux à réaliser est la suivante :

- Lot 100 : Les travaux préparatoires ;
- Lot 200 : Les terrassements ;
- Lot 300 : Les fondations ;
- Lot 400 : Les maçonneries et élévation ;
- Lot 500 : La charpente - la couverture et le plafond ;
- Lot 600 : Les menuiseries bois ;
- Lot 700 : Les menuiseries métalliques;
- Lot 800 : L'électricité ;
- Lot 900 : La peinture ;
- Lot 1000 : Les VRD;

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2020.

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré auprès du Service Technique Général de la Commune de Messamena, **Téléphone 697 27 74 42** dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA** à la Recette Municipale de Messamena.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Messamena, au plus tard le **26 MARS 2020** à **11heures** précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/SG/ST/C.MNA/CIPM/2020
DU **24 FEV 2020** POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE ET D'UN BLOC MATERNEL DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE MESSAMENA
DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST
(Lot n° _____)

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de **1% du montant prévisionnel par lot** sollicité, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances.

La caution devra rester valable **soixante (60) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle des Actes de la Mairie de Messamena le **26 MARS 2020** à **12heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Messamena, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- 4) Absence de la Caution de soumission.

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ou non-conforme;

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces doivent être datées de moins de trois (03) mois par une Autorité Administrative compétente.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) La Méthodologie d'exécution de chaque lot de travaux Oui/Non

- 4) La Cohérence entre le planning d'approvisionnement en matériaux,
le planning d'exécution des travaux Oui/Non
- 5) L'expérience du personnel d'encadrement..... Oui/Non
- 6) Le matériel et les équipements essentiels..... Oui/Non
- 7) La Compréhension du projet Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 5 « oui » sur 7) seront examinées.

10-DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11-CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un **montant de 1% du montant prévisionnel par lot sollicité**, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances, soit :

N° Lot	Désignation	Montant prévisionnel (F CFA TTC)	Imputation
1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de DIOULA	17 500 000	
2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de DIMPAM	17 500 000	
3	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de MALEULEU	17 500 000	
4	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de LAKABO	17 500 000	

12-DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois pour tous les lots**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13-ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE

Chacune des Lettres-Commandes à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14-NOMBRE MAXIMUM DE LOTS

Dans le cadre du présent appel d'offres, un soumissionnaire peut être attributaire **des deux (02) lots**.

15-RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Secrétariat Général ou au Service Technique de la Commune de Messamena, aux numéros de téléphones : **699 821 395 / 697 98 00 14**.

Messamena, le **24 FEV 2020**

Le Maire de la Commune de Messamena.

Maire d'Ouvrage

Ampliations :

- ✓ PREFET/HN
- ✓ ARMP ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ Pdt/CCPM-MNA ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES ;
- ✓



Nkouok Serge Alfred
Inspecteur Principal des Régies Financières
(Impôts)

14770

AROUND 2000
INVESTOR / RESEARCHER / ANALYST

